



11 rue de l'étang mercure
86170 MASSOGNES
Tél : 06.85.95.28.25



Règlement - Pension chats

Le fait pour le propriétaire de nous confier la garde de son animal, marque son adhésion totale aux présentes conditions générales telles que :

1° Ne sont admis que les chats identifiés (*tatouage ou identification par transpondeur*) et à jour des vaccins suivants : *Typhus, Coryza, Leucose.*

2° Le carnet de santé de chaque animal sera conservé à la pension pendant toute la durée du séjour de l'animal. Pour le bien-être des animaux présents, il est recommandé de veiller à pratiquer un traitement anti-puces avant l'entrée dans l'établissement.

3° Le propriétaire doit nous avertir des éventuels problèmes de santé, de caractère, ou de traitement vétérinaire propre à son animal. Tout traitement vétérinaire devra être accompagné d'une ordonnance établie par ce dernier qui nous sera remise en cas de médication durant le séjour de votre animal. L'administration du traitement par nos soins sera facturé 1,5€ TTC par jour.

4° Nous nous engageons à prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires à la santé de l'animal qui nous est confié. Pour ce faire le propriétaire s'engage à nous laisser toute la latitude de mettre en œuvre ce qui nous semblerait nécessaire et indispensable si un problème survenait pendant son séjour.

La totalité des frais engagés à cet effet est à la charge du propriétaire (frais vétérinaires, pharmaciens...).

Les soins et les traitements sont toujours exécutés sous le conseil et prescriptions des docteurs vétérinaires et sous leur contrôle si nécessaire.

NOTA : Les traitements et les honoraires ne sont pas compris dans le prix de la pension.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de décès de l'animal durant son séjour.

5° Tout animal non repris de la pension au-delà des 8 jours sans renouvellement de contrat de pension, sera considéré comme abandonné, entraînant d'éventuelles poursuites envers son propriétaire. Notre établissement pourra alors en disposer à son gré sans que puisse s'exercer le moindre recours.

6° Nous nous engageons à accueillir et héberger, dans les meilleures conditions de confort et de propreté les animaux qui nous sont confiés, ainsi qu'à leur procurer une alimentation personnalisée, saine et équilibrée et à leur apporter les soins les plus attentifs et affectueux.

7° Le tarif journalier est de **7€** TTC par chat. Le repas sera composé selon votre convenance.

Un supplément de 0,5 € TTC sera demandé, en hiver, pour le chauffage.

La facturation débute dès le jour d'entrée de l'animal et ce jusqu'à sa sortie.

Toute journée supplémentaire à celles indiquées sur le contrat sera rajoutée.

Un acompte de 30% sera demandé et encaissable immédiatement au moment de la réservation et non remboursable en cas d'annulation.

Le solde du séjour sera réglé au moment du départ.

8° Le dépôt et la reprise de l'animal auprès de la pension se fait sur rendez-vous, en nous contactant au **06.85.95.28.25**.

Moyens de paiement acceptés: Virement bancaire, Chèques ou espèces.

J'ai lu et accepte le règlement décrit ci-dessus sans réserve.

Date et signature :